

**CCAS-EHPAD "Les Mimosas"
de Commequiers**

ARRETE

Fixant le tableau d'avancement

au grade d'Auxiliaire de soins principal de 2ème classe

au titre de l'année 2012

Monsieur le Président,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, article 3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80 ;

Vu le décret n° 92-866 du 28.08.1992 modifié (articles 8 et 8-1) portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 28 novembre 2011 ;

ARRETE :

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'Auxiliaire de soins principal de 2ème classe au titre de l'année 2012, la personne mentionnée ci-dessous :

NOM ET PRENOM	SITUATION ACTUELLE
Michèle GAZEAU	auxiliaire de soins de 1ère classe

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du centre de Gestion.

Fait à COMMEQUIERS, le

Monsieur le Président,
(Prénom, nom du signataire)

Pour le Maire,
L'Adjoint

